

ENQUETE PUBLIQUE

VILLE DE BINCHE

Réf. : PI/MONS/2016/02

DECRET DU 05 FEVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Concerne la demande de permis intégré (permis urbanisme + permis d'environnement + permis implantation commerciale) introduite par la SA Louyet Mons ayant son siège social rue des Sandrinettes, 48 à 7033 Cuesmes visant à la transformation d'une concession automobile sise
rue des Sandrinettes, 48 à 7033 Cuesmes.

Le projet est situé en aire E au règlement communal d'urbanisme de la ville de Mons tel que modifié (entré en vigueur le 01/06/2006) et n'est pas conforme à celui-ci en ce qui concerne l'article V.E.2.4. §2 : implantation en recul sur l'alignement supérieure à 12 mètres (situation de fait). La demande nécessite donc dérogation au sens des articles 113 et 114 du CWATUP ;

La demande rentre sous le champ d'application de l'article 127 § 1^{er}, 6° du CWATUP (périmètre de reconnaissance économique). Dès lors, le Fonctionnaire des implantations commerciales, le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis intégré en vertu de l'article 83, § 2, alinéa 2 du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales.

Personne à contacter : Mr LOUYET L. – 0475/75.02.97

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
Service Affaires économiques – Rue Saint Paul, 14 à 7130 Binche, à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 31-03-2016	Le 04-04-2016	Service des Affaires économiques, Centre Administratif, Rue Saint-Paul à Binche Le 19-04-2016 à 9h	Ad. Communale de et à Binche – Hôtel de Ville Grand Place, 7130 Binche

Le Collège Communal,

Porte à la connaissance du public que les Fonctionnaires des Implantations Commerciales, Technique et Délégué sont conjointement compétents pour statuer sur la présente demande conformément à l'article 83§2 alinéa 2, 3° du décret du 05-02-2015 relatif aux implantations commerciales, relative à des actes et travaux visés à l'article 127, § 1^{er}, 6°, du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine et également à l'article 81, §1 du décret du 11/03/1999.

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 (l'après-midi sur RDV en téléphonant au 064/230.605 ou 607), ainsi que le mercredi de 16h30 à 20 heures au Service de l'Urbanisme, Centre Administratif, rue Saint-Paul, 14 à Binche.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès des Fonctionnaires des Implantations Commerciales (Tél. : 081/33.46.10), Technique et Délégué, (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Binche, le 31 mars 2016

Le Directeur Général,
(s) : Guillaume SOMERS

Le Bourgmestre f.f.
(s) : Frédéric TILMANT